

3

avec la



avançons...



Il fallait en finir !

Longues, longues discussions pour répartir les sièges (donc le nombre de délégués) entre les collègues électoraux (1= employés, 2= techniciens, 3= ingénieurs et cadres), en distinguant les titulaires et les suppléants !!!

Devant l'attitude plutôt fermée des organisations ouvrières, **la CFE-CGC n'a pas voulu bloquer la négociation**, ce qui aurait eu pour conséquence le report, une nouvelle fois, des élections ; c'était inenvisageable.

Nous avons donc signé le protocole d'accord préélectoral qui a un triple intérêt :

- il est accepté par toutes les organisations ce qui réduit la menace de recours judiciaire d'un syndicat qui, au vu des résultats du scrutin, relèverait des éléments litigieux,
- il confirme surtout une représentation équilibrée de tous les salariés à travers 7 comités d'établissements dont 5 en régions,
- il donne enfin des moyens accrus aux comités :
 - augmentation sensible du budget des œuvres sociales qui va doubler d'ici un peu plus d'un an,
 - attribution d'heures de délégations et de moyens supplémentaires : prise en charge de frais de déplacements, mise à disposition de locaux et de matériels, etc.

Les conditions matérielles sont remplies pour un dialogue social loyal et efficace ; **le dialogue est d'abord un état d'esprit** : c'est la volonté de prendre en compte le point de vue des partenaires sociaux.

***Cet état d'esprit existera-t-il ? L'avenir nous le dira...
Avec vous, la CFE-CGC compte bien agir dans ce sens***

A BIENTOT

L'équipe CFE-CGC Altran Technologies et Altran CIS